

## **Séance du 21 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 21 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 15 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Michel HALLAY, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON  
Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Absents non excusés : Bruno TULPAIN, Daniel BLIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 17 septembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : admission en non valeur.  
Le conseil accepte à l'unanimité.

### **1 . Admission en non valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 novembre 2013,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

1/ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- exercice 2007 : facture d'eau : 2 639.56 €
- exercice 2008 : facture d'eau : 2 241.72 €
- exercice 2009 : facture d'eau : 2 836.57 €
- exercice 2011 : facture d'eau : 10.65 €
- exercice 2012 : facture d'eau : 51.12 €

2/ DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 7 779.62 euros.

3/ Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les non valeurs et de procéder au virement de crédits suivants :

- 6541 Créance acceptée en non valeur : + 10 000 €
- 678 Autres charges exceptionnelles : - 10 000 €

### **2. Indemnités de conseil du trésorier**

Madame le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil du receveur pour l'année 2013 d'un montant de 393.59 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (2 voix pour – 9 voix contre), décide de ne pas verser l'indemnité de conseil à M. Claude THOMAS pour l'année 2013.

### **3. Réécriture de la compétence optionnelle "Eclairage Public" du SEIPC - Modification des statuts du SEIPC**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC), de procéder à une réécriture de sa compétence optionnelle "Eclairage Public", d'une part pour mettre en conformité la rédaction des statuts du Syndicat avec les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à la demande des services de la Préfecture, d'autre part pour clarifier les missions du Syndicat et de sa régie électrique en la matière et aider les communes dans l'exercice de cette compétence.

Elle précise qu'un groupe de travail a été constitué à cet effet par le SEIPC : les travaux de ce groupe de travail ont été présentés lors du Comité Syndical du SEIPC de juin dernier, puis lors de quatre réunions d'informations organisées spécifiquement sur le sujet courant septembre, et enfin au Comité Syndical réuni le 2 octobre dernier. Le cadre général d'exercice de cette compétence réécrite, tel qu'il est envisagé, a également été envoyé à chacune des communes.

Elle rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente à la compétence optionnelle "Eclairage Public" du Syndicat, comme l'ensemble des communes membres du Syndicat.

Madame le Maire explique également qu'à l'occasion de cette réécriture de la compétence optionnelle "éclairage public", il a été proposé d'ajouter une compétence optionnelle "véhicules électriques".

Par suite, Madame le Maire présente et commente en détail au Conseil Municipal la proposition de modifications des statuts du SEIPC.

Elle précise que le Comité Syndical du SEIPC du 2 octobre dernier a approuvé cette modification des statuts, et qu'en application des dispositions du CGCT, chaque commune membre du Syndicat doit également se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SEIPC en date du 2 octobre 2013, approuvant la modification des statuts, et notifiée à la Commune,

Après avoir entendu l'exposé et les explications de Madame le Maire, et après délibération, (1 abstention Alain LUCAS)

- Approuve la nouvelle rédaction des statuts du SEIPC, tels qu'ils sont joints à la présente délibération,
- Confirme l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle "Eclairage Public" du SEIPC, en application des dispositions statutaires nouvellement rédigées.

### **4. Convention avec Chartres Métropole pour l'accès au Système d'Information Géographie INFOGEO 28**

Chartres Métropole a constitué un Système d'Information Géographique(SIG) afin de mieux connaître son territoire et mettre en œuvre plus efficacement les politiques nécessaires à sa bonne gestion. A ce titre, elle est productrice et utilisatrice d'informations géographiques dans l'exercice de ses compétences communautaires.

Chartres Métropole a acquis récemment un outil web SIG qui favorise la mise en ligne et l'accès au système d'information géographique et plus largement des données via une plateforme web (réseau internet).

Pour cela, Chartres Métropole propose aux communes n'ayant pas de système d'Information Géographique de leur mettre à disposition une licence du logiciel cartographique permettant aux communes d'accéder et de consulter ces données géographiques référentiels (cadastre, scan 25 orthophotoplan, BD carto IGN...) et données métiers (réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électriques, gaz déchets, transports) et pour chaque commune de l'agglomération l'accès aux données patrimoine communal (PLU...) moyennant un coût d'intégration des données fixé à 200 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour signer cette convention de mise à disposition de l'outil SIG WEB INFOGEO28.

## **5. Convention de mise à disposition des locaux pour le Relais d'Assistants Maternelles**

Mme MARNEUR, 1<sup>ère</sup> adjointe, explique la convention proposée par Chartres Métropole. Chartres métropole est compétente pour la gestion des relais assistantes maternelles dans les communes de moins de 3000 habitants. Dans ce cadre, un projet d'extension du Relais existant est en cours de développement et vise notamment la tenue d'ateliers d'éveil itinérants dans les communes possédant un potentiel suffisant en nombre d'Assistants Maternelles et disposant d'un local adapté.

Chartres métropole sollicite la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes, qui sera agréé par la PMI, pour la tenue des ateliers d'éveil mensuels. La salle sera utilisée un jeudi matin de 9h30 à 11h30 par mois pour la tenue des ateliers.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour signer cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour le Relais d'Assistants Maternelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 ans renouvelable.

## **6. Recensement de la population 2014 : recrutement de 2 agents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,  
Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,  
Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait correspondant au 1<sup>er</sup> indice de la Fonction Publique Territoriale, Indice Brut 281, Indice Majoré 290.  
Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.  
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014, au chapitre 012 – article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

**Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.** Les agents recenseurs retenus sont Mme BEAUJOUAN Michèle et Mme LE GUELVOU Jeannine. Le coordonnateur communal est la secrétaire de Mairie.

### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

**PLU :** Mme le Maire donne le compte rendu de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) du 7 octobre.

La commission émet un avis favorable avec réserves au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thivars. Ces réserves portent sur la suppression des trois zones AU, et de la justification de la croissance démographique de 1.9 % par an. Les perspectives de croissance sont supérieures aux objectifs du SCOT de Chartres Métropole qui est de 0.8 % par an.

La DDT demande la suppression des trois zones à urbaniser (AU) qui consommeraient trop d'espaces agricoles.

La commune va garder la zone AUae d'1.2 ha pour la création d'une zone d'activités économiques.

Le tracé des limites de communes avec Mignières sera vérifié.

Mme le Maire ajoute que le diagnostic ne sera pas revu ; des modifications et précisions seront apportées au registre lors de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 21 décembre.

BLUET : Le Conseil Général ne peut créer des bandes de courtoisies car la voie n'est pas assez large.

La route départementale 114-5 devient communale.

POIDS LOURDS RD 910 : L'arrêté municipal réglementant la circulation des poids lourds dans la traversée de Thivars prend fin le 31 décembre 2013.

Afin de le reconduire, une réunion est organisée le 5 décembre avec les acteurs concernés par ce dossier. La plage horaire pour l'interdiction des poids lourds pourrait être élargie et passerait de 14h à 21h.

Une étude de sécurité et de réduction des nuisances sur la RN10 aux abords de Thivars a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires, et au vu des conclusions de cette étude, une réflexion doit être menée pour décider des mesures à prendre.

Suite à la manifestation contre l'écotaxe, 11 panneaux « poids lourds » ont été volés par les jeunes agriculteurs.

Mme le Maire précise que l'éclairage des passages piétons sur la RD 910 n'est pas terminé.

Chauffage de la salle des fêtes : Suite à l'incendie nous constatons des complications au niveau de la pompe à eau et pompe à chaleur. Les réparations sont en cours.

VIDEOPROTECTION : l'installation du matériel est prévue dans les locaux de la mairie le 26 novembre.

Captage d'eau aux Trois Ponts dans l'Eure : la dérivation des eaux par Chartres Métropole résultante de l'exploitation de la prise d'eau dans l'Eure aux « Trois Ponts » a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Remerciements de Mme BATTENDIER pour ses 100 ans.

APE 2013-2014 : nouveau bureau présidé par M. Bernard HIRSCH.

Un marché de Noël est organisé les 14 et 15 décembre.

Remerciements de la prévention routière pour la subvention 2013.

TIG : Pour fêter le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la peine de Travail d'Intérêt Général, un forum se tiendra sur le site des restos du cœur le 29 novembre de 14h à 16h.

Référent vélo pour « la maison du vélo » : Michel HALLAY est nommé référent à l'agglomération.

Commission administrative (révision des listes électorales) : M. MIGNET a été choisi par la Préfecture pour être le représentant du Préfet.

Rappel : le représentant du Tribunal de Grande Instance est Mme BAILLY.

INSEE : une permanence sera assurée le 31 décembre de 10h à 12h pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.

Maison médicale : Le Cabinet MEYRIEN a été choisi par Habitat Eurélien comme architecte pour la maison médicale

Démolition de l'ancienne gendarmerie : le planning de démolition est à venir dans l'attente du retour du plan de retrait de l'amiante.

La réforme des rythmes scolaires est expliquée par Mme MARNEUR. La réforme s'appliquera en septembre 2014. Une enquête sera transmise aux familles avec des propositions d'aménagement de la semaine de classe.

### **TOUR DE TABLE :**

- ✚ Corinne PELLETIER :
  - 1/ donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de la cantine. Il en ressort un bilan négatif de 365 € suite à non paiement de facture. Le prix du repas passe de 4.10 à 4.20 €.
  - 97 enfants sont inscrits à la cantine et 30 enfants à la garderie.
  - Une pénalité de 2 €/enfant sera appliquée pour tout retard le soir après 18h30.
  - 2/ annonce la démission de Gabriela RODRIGUES depuis les vacances de la Toussaint pour raisons de santé, elle est remplacée par Isabelle-Annick TANCHOU.
  - 3/ précise que le repas de la Ste Barbe aura lieu le 6 décembre aux Berges.
  - 4/ fera le compte rendu de la réunion NTIC (informatique) lors de la prochaine réunion de conseil.
  
- ✚ Claude LAVRAT :
  - 1/ demande si une formation défibrillateur au grand public est prévue. Mme le Maire lui répond qu'elle a été retardée à cause de la salle des fêtes inutilisable pendant une année. Une réunion sera organisée en début d'année 2014.
  - 2/ souhaite savoir où nous en sommes avec le mur de M. Ferronnière : Il lui est répondu que le dossier passe au tribunal en décembre.
  - 3/ informe qu'une voiture est stationnée sur le trottoir devant chez lui et gêne le passage des piétons.
  - 4/ Mme le Maire lui signale qu'un radar pédagogique va être installé sur la RD 910 par l'Etat.
  
- ✚ Odile MARNEUR souhaite insérer dans le p'tit vaurien un article pour les 50 ans de l'entraide, mais n'arrive pas à joindre les responsables.
  
- ✚ Pascal CASIEZ :
  - 1/ informe qu'il s'est rendu à 2 réunions de travail de la sous-commission déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets les 22 et 24 octobre. Un atelier portait sur les actions et comportements éco-responsables des citoyens, l'autre sur la réduction des déchets des entreprises.
  - Les objectifs sont :
    - Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées sur 4 ans
    - Sensibiliser les citoyens à une gestion raisonnée et de proximité des déchets
    - Inciter les citoyens à adopter des modes de consommation durable
    - Accompagner les entreprises et artisans dans la réduction de leurs déchets d'activités.
  - Il déplore, malgré ces incitations ne pas voir le résultat fiscal.
  - 2/ signale que 4 cambriolages ont été commis dans le week end et propose que le conseil travaille à la sécurité des habitants en plus de l'installation des caméras.
  
- ✚ Mme le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'elle envisage de briguer un nouveau mandat de Maire et demande aux élus qui souhaitent repartir avec elle pour les élections municipales 2014, de prendre rendez-vous auprès de son secrétariat.

La séance est levée à 23H00.